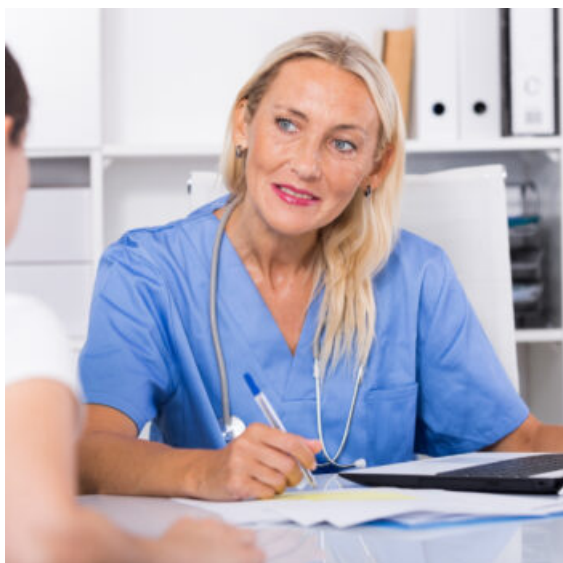


GT CSA EA médecine scolaire du 6 janvier 2026

SANTÉ



Ce groupe de travail avec la DGER a permis de faire le point sur les avancées de la création d'un service médico-social au sein de l'enseignement agricole. Cette ambition se heurte aux difficultés de recrutement de médecins scolaires. Au-delà des médecins scolaires, le SEA-UNSA a également insisté sur la nécessité de recruter des psychologues scolaires et des assistants sociaux, aujourd'hui tout repose sur les seules infirmières scolaires.

Ce groupe de travail (GT) avec la DGER a permis de faire le point sur les avancées de la création d'un service médico-social au sein de l'enseignement agricole, engagée depuis 2023.

Si l'ambition est bien réelle, elle se heurte néanmoins aux difficultés structurelles du système de santé, en l'occurrence, celles liées au recrutement de médecins scolaires.

En introduction, la DGER a rappelé quelques éléments de contexte, en particulier **les créations de postes de médecins scolaires** inscrites dans les lois de finances initiales 2023 et 2024. Ces postes devaient accompagner la création d'équipes médico-sociales dans chaque région, chargées d'assurer le suivi des visites médicales obligatoires des élèves, de participer à leur éducation à la santé et de fonctionner avec une logique de réseau.

Ces objectifs ne sont aucunement remis en cause ; ils sortent même renforcés des événements tragiques de ces derniers mois (attaque d'Antibes) et des travaux institutionnels (Assises de la santé scolaire de mai 2025). **Ces enjeux essentiels rendent d'autant plus manifeste la faiblesse des résultats obtenus : à ce stade, un seul médecin a été recruté en région PACA.**

Le GT a été l'occasion pour lui de présenter le bilan – et l'ampleur - des missions attendues.

Son travail s'est structuré et priorisé autour de 3 axes : le développement des compétences psycho-sociales, la santé mentale et l'inclusion des élèves en situation de handicap.

La DGER a également fait le point sur les **visites médicales obligatoires** concernant les élèves mineurs amenés à utiliser des machines dangereuses. Celles-ci peuvent être assurées par des médecins scolaires, des médecins de la MSA, de l'Éducation Nationale ou des libéraux conventionnés avec les établissements. Faute de médecins disponibles, c'est le plus souvent cette dernière solution qui est retenue dans les lycées.

Les établissements se retrouvent alors dépendants de leur capacité à trouver un médecin, parfois dans des territoires ruraux isolés assimilables à de véritables déserts médicaux.

Or, de ces visites, dépend la possibilité pour les élèves de partir en chantier ou en stage et, par conséquent, de compléter leur formation.

La DGER a précisé que cette possibilité de conventionnement local n'était pas nécessairement acquise et qu'il fallait la défendre auprès de la Direction Générale du Travail.

Par ailleurs, la DGER s'efforce de permettre aux lycées d'accéder aux services de santé au travail interentreprises afin de faciliter l'organisation de ces visites.

Les représentants du **SEA-UNSA** sont intervenus pour témoigner des situations d'impasse dans lesquelles se retrouvent certains lycées, notamment en cas d'avis défavorable, ou pour la transmission des réserves ou recommandations particulières du médecin aux maîtres de stage.

Il y a urgence à trouver des solutions pour permettre la bonne tenue des visites médicales.

Au-delà des médecins scolaires, le **SEA-UNSA** a également insisté sur la nécessité de recruter des **psychologues scolaires** et des **assistants sociaux** afin de mieux prendre en compte le bien-être psychique et social des apprenants.

L'objectif doit être de créer de véritables équipes médico-sociales de terrain alors que tout repose aujourd'hui sur les seules infirmières scolaires.

aHR0cHMIM0EIMkYIMkZ1bnNhLXNIYS5mciUyRmNvbW11bmlxdWUIMkZxdWVzdGlvbW5haXJILWV0YX

